



**TOUS DANS LA GREVE INTERPROFESSIONNELLE  
JEUDI 31 MARS  
pour le retrait du projet de loi « travail »  
à l'appel national de CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL**

Avec les Unions Départementales CGT, FO, FSU et Solidaires du Puy de Dôme, les organisations syndicales des personnels du 1<sup>er</sup> degré du Puy de Dôme CGT éduc'action, SNUDI FO, SNUipp FSU, SUD éducation se félicitent de la mobilisation du 9 mars qui a rassemblé 8000 manifestants à Clermont Ferrand et 500 000 nationalement, avec les lycéens et étudiants.

Elles se félicitent également de la mobilisation grandissante des jeunes notamment lors de la journée du 17 mars qui ont défilé à près de 3000 dans les rues de Clermont Ferrand et à 150 000 nationalement. Depuis, chaque jour, des lycées sont bloqués et en grève.

Ainsi cette mobilisation grandissante pour exiger le retrait du projet, confirme que les jeunes et les salariés considèrent que les récentes annonces gouvernementales ne modifient en rien le cœur du projet de loi Hollande– Valls – El Khomri – Gattaz, et qu'il doit être abandonné.

Ainsi le Code du travail resterait bouleversé de fond en comble au détriment des salariés. Au lieu d'un droit du travail égalitaire pour toutes et tous, la simplification annoncée aboutirait à des règles de travail différentes d'une entreprise à l'autre, d'une ou d'un salarié à l'autre.

**Enseignants et personnels du 1<sup>er</sup> degré,  
nous sommes aussi directement concernés**

Déjà aujourd'hui, la pression est forte pour que les horaires de travail soient déterminés au niveau des écoles, des établissements, des services.

**Un statut des fonctionnaires en ligne de mire !**

**Nous savons d'expérience que chaque recul social imposé au secteur privé, s'applique tôt ou tard au secteur public, on pense notamment aux retraites. Que va-t-il se passer pour les fonctionnaires ?**

Le statut des fonctionnaires est dérogatoire au Code du travail, mais il ne lui est pas totalement étranger. Et de nombreuses dispositions réglementaires, décrets ou arrêtés, sont équivalentes au code du travail.

**Le projet de loi "travail"  
n'est ni négociable, ni amendable. Il doit être retiré !**

Nul doute que si nous obtenions le retrait de ce projet de loi, cela constituerait un précieux point d'appui pour obtenir la satisfaction des autres revendications.

**La grève du 31 MARS doit être un raz de marée.**

**TOUS EN GREVE le Jeudi 31 Mars  
Tous à la manifestation  
à 10h – place du 1er Mai – Clermont Ferrand**